

Annexe I à la décision N° 07_2021-08-05_001 dressant la liste des parcelles constituant le territoire de l'AICA de fusion SAINT JULIEN D'INTRES

Terrains à comprendre dans le territoire de l'AICA

Commune	Anciennes communes	Désignation des terrains
SAINT JULIEN D'INTRES	INTRES	<p>Tout le territoire de l'ancienne commune de INTRES soumis à l'action de l'ACCA soit : 1 028.40 ha</p> <p>A l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone de 150 mètres autour des habitations : 345.40 ha <p>Liste des oppositions et des apports :</p> <p><u>Opposition</u> : aucune</p> <p><u>Apport</u> : aucun</p> <p>Le territoire de l'ancienne commune de INTRES qui était soumis à l'action de l'ACCA est approximativement de : 683 ha</p>
	SAINT JULIEN BOUTIERES	<p>Tout le territoire de l'ancienne commune de SAINT JULIEN BOUTIERES soumis à l'action de l'ACCA soit : 1 088.96 ha</p> <p>A l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone de 150 mètres autour des habitations : 363.96 ha <p>Liste des oppositions et des apports :</p> <p><u>Opposition</u> : aucune</p> <p><u>Apport</u> : aucun</p> <p>Le territoire de l'ancienne commune de SAINT JULIEN BOUTIERES qui était soumis à l'action de l'ACCA est approximativement de : 725 ha</p>
		<p>En conclusion, le territoire de l'AICA de fusion SAINT JULIEN D'INTRES est constitué de l'ensemble de ces terrains, soit approximativement : 1 408 ha</p>

Enclave
AUCUNE